



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 202-18 C

Objet : RS - Direction des systèmes d'information mutualisée - Avenant n° 2 à la convention de fonctionnement du service commun entre Grand Chambéry et la Ville de Chambéry

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 4

Emmanuelle Andrevon - Philippe Bard - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 202-18 C

objet **RS - Direction des systèmes d'information mutualisée - Avenant n° 2 à la convention de fonctionnement du service commun entre Grand Chambéry et la Ville de Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée entre Chambéry métropole et la Ville de Chambéry a été créée le 1^{er} mai 2011, cette décision se traduisant par un regroupement de leurs équipes respectives au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole. Au 1^{er} janvier 2016, les agents de Chambéry ont été transférés à Chambéry métropole au sein de la DSI mutualisée.

Au 1^{er} septembre 2016, la commune de La Motte-Servolex a rejoint le service commun.

Puis la commune de La Ravoire a également intégré la DSI mutualisée le 11 septembre 2017.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le Centre communal d'action sociale de Chambéry, qui dispose d'un service informatique constitué d'un agent, souhaite contractualiser avec la DSI mutualisée de Grand Chambéry.

L'adhésion du CCAS de Chambéry au service commun modifie le périmètre d'intervention du service et conduit à rectifier la clé de répartition des coûts de gestion du service ainsi que la clé de répartition générique des dépenses mutualisées.

Il est par conséquent proposé d'établir l'avenant n° 2 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSI mutualisée entre Grand Chambéry et la Ville de Chambéry.

Les articles de la convention modifiés par l'avenant sont les suivants :

- l'article 2 relatif au champ d'intervention de la DSI mutualisée : le périmètre d'intervention de la DSI et les missions du service commun ont été actualisés,
- l'article 6 relatif à la mise à disposition des moyens de fonctionnement, ces derniers ayant été mis à jour,
- l'article 7 relatif aux modalités financières : la clé de répartition des frais de gestion ainsi que la clé de répartition générique des dépenses mutualisées ont été modifiées suite à l'adhésion du CCAS de Chambéry au service commun. Les clés de répartition seront effectives à partir du 1^{er} janvier 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre la Ville de Chambéry et Chambéry métropole en date du 22 décembre 2016,

Vu l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre la Ville de Chambéry et Chambéry métropole-Cœur de Bauges en date du 14 décembre 2017,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 2 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, jointe à la présente délibération,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 202-18 C

Objet de l'acte :	RS - Direction des systèmes d'information mutualisée - Avenant n° 2 à la convention de fonctionnement du service commun entre Grand Chambéry et la Ville de Chambéry
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)
Date de l'acte :	20 décembre 2018
Annexe :	Avenant n°2 à la convention de fonctionnement du service commun de la Direction des Systèmes d'Information mutualisée;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21629H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21629H1

Date de transmission en Préfecture :	07 janvier 2019
Date de réception en Préfecture :	07 janvier 2019